

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

=====
Arrondissement de Lens
=====

=====
Canton de Wingles
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 10 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA , Madame Nathalie LEROY, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (3) Monsieur Jimmy ROUFFELAERS (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Monsieur Jean-Luc DELASSUS est élu secrétaire de séance.

2025-93 : Tarifs des salles

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir comme il suit, à partir du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants :

SALLE DES FETES

Location de la salle pour le week-end

- Pour les associations extérieures 760 €

- Pour les associations Grenaysiennes 380 €
- Location de la cuisine (y compris le lave-vaisselle) :
 - * pour les associations extérieures 170 €
 - * pour les associations Grenaysiennes 135 €

Location pour mariage ou repas

- Si l'un des habitants demeure à GRENAY (cuisine comprise) 555 €
- Pour les personnes résidant hors de la commune (cuisine comprise) 930 €

Location par 2 associations pour chacune une journée du week-end

- Pour les associations extérieures, la location pour une journée est de 380 €
- Pour les associations grenaysiennes, la location pour une journée est de 175 €
- Location de la cuisine (y compris le lave-vaisselle) :
 - * pour les associations extérieures 170 €
 - * pour les associations Grenaysiennes 135 €

L'utilisation du balcon est gratuite et placée sous la responsabilité du locataire. La réservation à la journée pour le vendredi n'est pas possible.

Un supplément sera perçu pour le chauffage pendant la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 avril 2026. Il est de 33,50 € pour le week-end et de 22,50 € la journée en cas de location multiple. Ce même supplément sera perçu en dehors de cette période si à la remise des clés les familles demandent que la salle soit chauffée pour une durée partielle.

Règles communes aux associations :

Toute location lors d'un jour férié en semaine sera gratuite.

Toute location de salle pour le 31 décembre sera payante au tarif du week-end.

SALLE CAMILLE CARIN

Location de la salle pour mariage ou repas pendant le week-end

- si l'un des habitants demeure à GRENAY 390 €
- pour les personnes résidant hors de la commune 620 €

Location aux associations locales (Associations Grenaysiennes exclusivement)

- Pour les fins de semaine 325 €
- Location de cuisine 65 €

Un supplément de 33,50 € sera perçu pour le chauffage pendant la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 avril 2026.

Ce même supplément sera perçu en dehors de cette période si à la remise des clés les familles ou associations demandent que la salle soit chauffée pour une durée partielle.

Gratuité de la salle pour le Club CARIN et les assemblées générales des associations de Grenay.

SALLE LOUIS MERCIER

Location de la salle pendant le week-end

- pour les personnes demeurant à GRENAY 190 €

- pour les personnes demeurant hors de la commune 260 €

Un supplément de 33,50 € sera perçu pour le chauffage pendant la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 avril 2026.

Ce même supplément sera perçu en dehors de cette période si à la remise des clés les familles demandent que la salle soit chauffée pour une durée partielle.

Au-delà d'un déplacement de l'agent d'astreinte en raison de la mise en sécurité du décibel mètre, le locataire devra régler la somme de 60 € par chèque à l'ordre du trésor public, en espèces ou par carte bancaire quand le service sera proposé avant de récupérer son chèque de caution.

L'agent d'astreinte ne se déplacera qu'une fois pour mise en sécurité du décibel mètre.

Au-delà de 2 interventions, le système sera bloqué.

Il est prévu le remboursement systématique de la location en cas de décès de l'un des futurs conjoints. Les autres cas de force majeure sont laissés à l'appréciation de Madame la Maire.

Une caution sera réclamée, pour toutes les salles, pour les pétrolettes de la place Daniel Breton, à la remise des clés et restituée après l'état des lieux de la salle, de l'appartement et de la vaisselle :

- Salle des fêtes : 530 € répartie en deux chèques 430 € et 100 € à l'ordre du Trésor Public qui ne seront pas encaissés. Ils seront restitués au locataire le lendemain suivant l'utilisation de la salle après restitution des clefs. Toutefois, en cas de dégradation importante (mobilier, chaises...) constatée dans le bâtiment lors de l'état des lieux de restitution par les services municipaux, ou si la salle n'est pas restituée dans un état de propreté satisfaisant (cuisine...), le ou les chèques de caution seront encaissés après notification d'un courrier faisant un état précis des dégradations ou des salissures constatées.

- Salle Camille Carin, Salle Louis Mercier, les Pétrolettes place Daniel Breton : 212 €

Une photocopie du contrat d'assurance responsabilité civile sera demandée pour toute location. La gratuité d'une salle par an est accordée aux élu-e-s, au personnel communal actif, retraité-e-s, sages et citoyens d'honneur.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 16.12.2025

SLO

ID : 062-216203869-20251211-2025_93-DE

LOCATION LES PETROLETTES PLACE DANIEL BRETON

30 € par couple par nuit

10 € par personne supplémentaire

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

 Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
12 déc. 2025

Jean-Luc DELASSUS

